

# DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE POUR MAJEUR

## Documents à fournir en ORIGINAL et PHOTOCOPIE

### TOUT DOSSIER INCOMPLET ENTRAINERA UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS

#### PRESENCE DU DEMANDEUR OBLIGATOIRE

- 1 photo d'identité (35x45mm – norme ISO/IEC19794-5 2005) récente avec visage dégagé, sans lunettes et différente de celle présente sur les autres documents d'identité.
- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de trois mois à demander à la Mairie de naissance sauf si celle-ci est affiliée à COMEDEC (<https://ants.gouv.fr/les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>) si :
  - 1<sup>ère</sup> demande **sans** passeport non sécurisé périmé depuis plus de 2 ans ou sécurisé périmé depuis plus de 5 ans.
  - Renouvellement d'une Carte Nationale d'Identité périmée depuis plus de cinq ans et sans passeport non sécurisé périmé depuis plus de 2 ans ou sécurisé périmé depuis plus de 5 ans.
  - Pour toute modification d'état civil concernant le nom, le nom d'usage, les prénoms.
- Ancienne Carte Nationale d'Identité (attention si celle-ci était encore valide au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et que vous étiez majeur au moment de la délivrance, la durée de validité est passée de 10 à 15 ans) sinon :
  - Déclaration de vol délivrée par le Commissariat de Police ou la Gendarmerie ou déclaration de perte délivrée par nos services lors du dépôt du dossier (formulaire téléchargeable CERFA 14011\*01)
  - Timbre fiscal de 25€ (délivré certains bureaux de tabac ou timbre électronique sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>)
  - Document officiel avec photographie permettant de vous identifier (passeport ou carte professionnelle délivrée par l'Etat ou permis de conduire ou permis de chasser...)
- 1 Justificatif de domicile de moins d'un an (facture eau, EDF, Gaz, échéancier avec mois en cours téléphone fixe ou portable, avis imposition, quittance de loyer non manuscrite).
  - Pour les personnes hébergées :
    - Attestation sur l'honneur de l'hébergeant du domicile
    - Pièce d'identité originale de l'hébergeant
    - Justificatif de domicile de moins d'un an au nom de l'hébergeant (facture eau, EDF, Gaz, échéancier avec mois en cours téléphone fixe ou portable, avis imposition, quittance de loyer non manuscrite)
- Pour les personnes naturalisées :
  - Acte de naissance
  - Décret de naturalisation

- Attestation de retrait du titre de séjour
- Copie de l'ancien titre de séjour (recto-verso lisible)  
Pour les demandes déposées AVANT la cérémonie de naturalisation joindre en supplément :
  - Titre de séjour
  - Décret de naturalisation estampillé de la Sous-Préfecture et portant la mention de la prochaine convocation à la cérémonie de naturalisation.

- Tutelle ou Curatelle : fournir le jugement et la pièce d'identité du tuteur ou curateur.
  
- Toute modification d'état civil concernant le nom, le nom d'usage, les prénoms doit faire l'objet de la production d'un acte original de moins de trois mois soit de naissance, de mariage ou de décès. Pour conserver son nom d'épouse en cas de divorce fournir le jugement de divorce.